RÉPONSE A l'INTERPELLATION DE M. ANTHONY CORTHAY DÉPOSÉE LE 09.09.2026 « INTERPELLATION SUITE AUX RECLAMATIONS LIEES AUX COURSES SPORTIVES EN MONTAGNE »

Contexte

Les préoccupations exprimées dans l'interpellation rejoignent les réflexions et actions du Conseil municipal.

Les difficultés relevées ne sauraient être imputées aux seules manifestations. La pratique de la randonnée et plus encore celle du VTT électrique a fortement progressé. Les années de COVID et les étés caniculaires ont renforcé l'attrait d'activités en montagne et l'individualisme. Il en découle une nécessité d'accompagner l'intérêt renforcé pour notre vallée.

Un premier élément structurant est inscrit au Programme de législature 2025-2028. L'homologation des itinéraires VTT posera le socle de notre stratégie sur l'intégration de cette activité sportive sur notre territoire.

Quant aux compétitions sportives en montagne, elles sont inscrites depuis des décennies dans notre histoire communale. De la première édition de la Patrouille des Glaciers en 1943 à la plus ancienne course pédestre en montagne avec le Trophée des Combins en 1965, de l'invention des compétitions de freeride avec l'Xtreme en 1996 à la création du trail Verbier Saint-Bernard en 2009, nous sommes un pays de compétitions sportives en montagne.

Et nous sommes aussi une vallée rythmée par ses villages et ses alpages. Un paysage façonné par une activité pastorale millénaire.

Aujourd'hui, notre enjeu est d'entretenir ce délicat équilibre entre habitants, propriétaires, exploitants, sportifs, collectivités, randonneurs, chasseurs, gestionnaires des forêts et des espaces naturels et visiteurs. Cet équilibre passe par un juste dimensionnement qui maintient aussi bien le cadre naturel que les ressources qui permettent de vivre dans une commune de montagne innovante, harmonieuse et solidaire.

Développement

La gestion des manifestations par la commune suit deux axes : la contrainte et les encouragements.

Les autorisations de manifestation

Les manifestations sont soumises à une directive communale dont le niveau d'exigences est jugé très, voire trop élevé par les organisateurs.

180 demandes de manifestation sont traitées chaque année, dont une majorité portée par des sociétés locales. Une dizaine d'événements requièrent, par leur ampleur, une implication et un travail de coordination important des services communaux. Dont, pour la moitié, des épreuves sportives en montagne.

Hors des zones à bâtir, toute manifestation sportive est également soumise à l'autorisation des services de l'État, dont les décisions notamment en matière de forêt et de faune priment sur l'appréciation communale. Ainsi, pour l'Enduro 2, le passage prévu au col de la Marlène a

été écarté afin de préserver une zone de reproduction du tétras-lyre et d'autres parcours ont été revus sur préavis des services cantonaux (SCPF, SFNP).

En montagne comme dans les villages, les organisateurs ont la responsabilité de contacter les exploitants et les propriétaires fonciers concernés. Ils sont tenus d'assurer la remise en état des espaces utilisés, que ce soit l'entretien d'un chemin ou le retrait des balisages. L'usure des chemins par les manifestations est limitée, c'est l'usage annuel qui nécessite des moyens importants.

Il est rappelé que sur les itinéraires de chemin pédestre, les randonneurs à pied ont la priorité sur les autres usagers, et que les vélos peuvent emprunter ces itinéraires.

Depuis juin 2026, un renforcement majeur a été fait dans le suivi des autorisations de manifestation et de la complexité des enjeux avec l'engagement d'un coordinateur des manifestations. Ce poste fut décidé par le Conseil municipal précédent. Son rôle, outre l'accompagnement des démarches administratives, est aussi de favoriser la cohabitation entre le tourisme et les habitants et entre le tourisme et l'agriculture dans le cadre des événements. Pour exemple, depuis l'incident du mois de juillet aux Beutsons, notre coordinateur a déjà rencontré l'ensemble des alpagistes concernés.

Il est à relever que, sur l'ensemble des manifestations, les réclamations que nous traitons portent majoritairement sur les nuisances sonores et les fermetures de routes et dans certains cas sur des atteintes aux zones naturelles ou agricoles.

Le soutien aux événements

L'action communale passe aussi par l'encouragement. Le Masterplan tourisme a identifié l'événementiel comme un facteur déterminant du développement de nos ailes de saisons. Cela s'inscrit dans une logique de durabilité, afin d'exploiter au mieux les infrastructures existantes et de soutenir les entreprises locales dans leurs efforts de maintenir des emplois à l'année.

Le nombre, la répartition et la capacité de fréquentation des événements font l'objet d'arbitrages aussi bien à la commission événement que dans les processus d'autorisations. Des ajustements sont faits, que ce soit pour répartir le nombre de participants sur différents jours, pour améliorer les dispositifs de mobilité lors d'événements, à l'image de la PDG 2026, ou encore pour limiter le nombre de participants.

Un incident comme celui du 5 juillet aux Beutsons est pris au sérieux. Il a été documenté auprès des personnes concernées, analysé et débriefé dans le cadre de séances entre les services communaux et l'organisateur, et il a fait l'objet d'une consultation de la commission des événements ainsi que des sociétés de développement de Verbier et de Val de Bagnes.

Organisé au début juillet, il a réuni 400 sportifs participants qui séjournaient au moins trois nuits dans la destination. Avec l'équipe d'organisation et les accompagnants, les retombées économiques directes ont été estimées par l'organisateur à CHF 423'000. - pour un soutien de la commission événements de CHF 40'000.-. Au-delà de l'estimation, l'objectif est de rendre économiquement faisable l'ouverture de nos commerces, restaurants et hébergements au plus tôt de la saison estivale. Il vise également une nouvelle clientèle pouvant revenir pour de nouveaux séjours à Verbier.

Décision et mesures pour 2027

Tenant compte de l'ensemble de ces éléments, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement le 27 octobre 2026 pour une troisième édition de l'Enduro 2, comme le prévoient les dispositions contractuelles de la convention signée pour 2025, 2026 et 2027.

Cette décision est valable sous réserve de l'obtention de l'autorisation de manifestation, qui comprendra les décisions et exigences des services de l'État du Valais ainsi qu'une série de mesures communales obligatoires. Les principales sont :

- Un maximum de 400 participants.
- Le retrait du périmètre d'activités des zones ayant fait l'objet de difficulté, soit les secteurs sensibles des mayens de Bruson et de Sarreyer.
- Le renfoncement de l'information aux exploitants sous le contrôle du coordinateur des manifestations.
- Une séparation physique du bétail, convenue avec l'exploitant et financée par l'organisateur.
- Le renforcement de l'équipe de sécurité sur le parcours dont la composition passe de 35 à 50 personnes par jour.
- La présence dans l'organisation d'un interlocuteur local, vététiste connaissant le territoire et ses acteurs, chargé du lien avec les habitants.
- La constitution d'une équipe d'entretien des itinéraires empruntés à la charge de l'organisateur, composée d'au moins huit personnes.

Cette décision tient compte du fait que les difficultés 2026 étaient localisées et qu'elles ne sont pas toutes imputables à l'organisateur. Elle se veut proportionnée et exigeante.

Conclusion

Le Conseil municipal soutient un développement encadré du VTT, mais restera vigilant si la répétition d'incidents comparables devait le compromettre.

Il a appelé à former un groupe de travail vélo. Dans un premier temps, celui-ci vise à consolider la coordination des services communaux concernés. Dans un second temps, il sera élargi aux acteurs du VTT et des disciplines cyclistes actifs sur le territoire communal. Ce travail de réflexion et de coordination devra aboutir à une feuille de route prévue pour juin prochain.

En conclusion et de manière synthétique, le bilan qui est tiré des courses sportives en montagne est globalement satisfaisant.

La commune émet un avis favorable à l'édition 2027 d'Enduro pour les raisons et aux conditions précitées.

Oui, les organisateurs participent techniquement et financièrement à la remise en état des chemins.

Les exploitants d'alpages et les propriétaires fonciers sont informés et seront consultés par l'organisateur avant de telles manifestations.

Et les préavis des responsables de la faune et de la forêt sont entendus et pris en considération pour ce type de manifestation.

Approuvé par le Conseil municipal le 17 novembre 2026

Le Conseil municipal